

Vivre la ville

L'essentiel de la politique de la ville



COHÉSION SOCIALE • COHÉRENCE • TERRITOIRE • SOLIDARITÉ • LA VILLE
POUR TOUS • DIVERSITÉ • HABITAT • COMPÉTENCE • PRÉVENTION • EMPLOI
RENOUVELLEMENT URBAIN • CITOYENNETÉ • ÉGALITÉ DES CHANCES



TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Depuis sa création, Toulon Provence Méditerranée a l'ambition d'offrir à chaque commune de l'agglomération les mêmes chances de développement, le même cadre de vie de qualité. Pour mener à bien ses missions, notre collectivité s'investit au quotidien à travers ses compétences. Dans le domaine de la politique de la ville, la communauté d'agglomération est à l'initiative d'actions visant à favoriser l'intégration des populations fragilisées en encourageant la cohésion sociale et la solidarité sur l'ensemble des communes membres.

Elle agit ainsi sur plusieurs leviers à la fois : le développement social et culturel, la revitalisation économique, l'emploi, la rénovation urbaine, la sécurité, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Parce que TPM souhaite s'associer à la dynamique de son territoire, ces actions sont réalisées en partenariat avec tous les acteurs locaux compétents.

Destiné à faciliter vos démarches, ce guide vous permettra d'identifier au mieux nos actions. Vous y trouverez toutes les informations pratiques relatives au fonctionnement de la compétence politique de la ville de Toulon Provence Méditerranée, aux grands projets de l'agglomération en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, de prévention de la délinquance et toutes les opérations transversales comme celles menées dans le cadre du fonds FEDER.

Espérant que ce support retiendra toute votre attention et répondra à vos attentes.

Hubert FALCO

Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants
Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

Jean-Louis MASSON

Vice-Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée
Président de la commission politique de la ville et équilibre social de l'habitat



I-Organisation administrative de la compétence politique de la ville

- 1 Les instances de TPM : la commission politique de la ville et équilibre social de l'habitat..... 3
- 2 L'intérêt communautaire..... 4
- 3 Les missions du service déclinées en 3 axes d'actions 6
- 4 Les interlocuteurs du service politique de la ville..... 6

II-Emploi et insertion professionnelle

- 1 Un outil de politique territoriale en matière d'emploi : la Maison de l'Emploi TPM (MDE)..... 10
- 2 Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi..... 12
- 3 Un outil de politique locale de l'emploi : les clauses d'insertion dans les marchés publics de TPM..... 14
- 4 Axes prioritaires d'intervention..... 16
- 5 Les Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'insertion et l'accompagnement social : le réseau ERIC Cyber-base TPM..... 18

III-Habitat et renouvellement urbain

- 1 Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement..... 22
- 2 Lutte contre l'habitat indigne, étude pour la constitution d'un parc de logements relais..... 23
- 3 Un projet pour repenser l'aménagement des quartiers : le Projet de Rénovation Urbaine (PRU)
 - Le Projet de Rénovation Urbaine du centre ancien de Toulon..... 24
 - Le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer 26

- La charte d'insertion ANRU dans les Projets de Rénovation Urbaine..... 27
- Sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme en lien avec les Projets de Rénovation Urbaine 28
- 4 Axes prioritaires d'intervention..... 29

IV-La prévention de la délinquance et de la sécurité

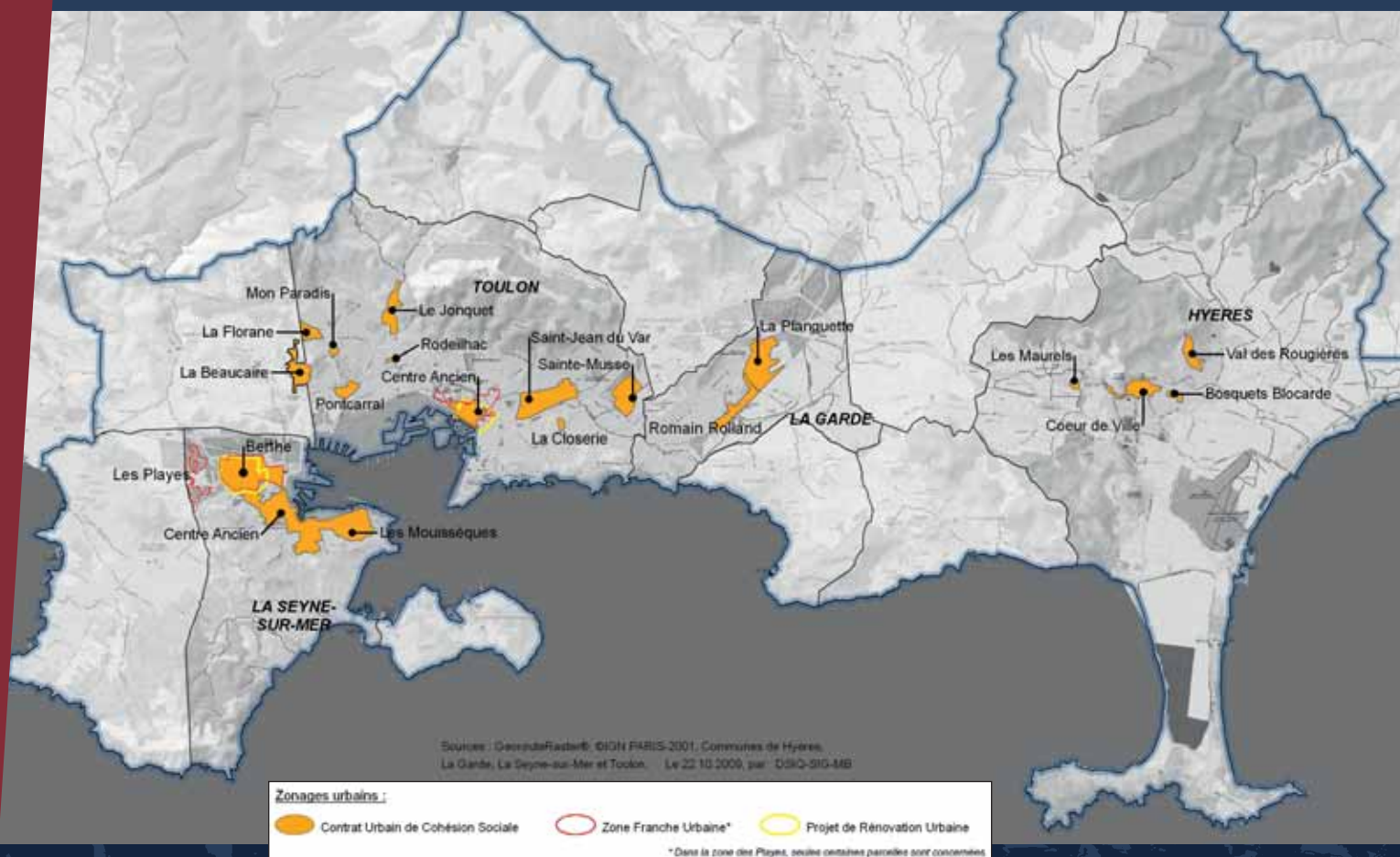
- 1 Médiation sociale..... 32
- 2 Prévention et sécurité routière 33
- 3 Prévention des conduites addictives..... 34
- 4 Renforcement de la sécurité dans les transports en commun 35
- 5 Prévention dans les sites balnéaires en période estivale 36
- 6 Axes prioritaires de soutien aux projets associatifs..... 37

V-Actions transversales

- 1 Un dispositif adapté aux quartiers prioritaires : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) 40
- 2 L'axe 4-1 « Espaces urbains sensibles » du Programme Opérationnel FEDER..... 42
- 3 Veille socio-économique
 - Une enquête sur les jeunes suivis en missions locales..... 44
 - Etude/évaluation des contrats de ville de Toulon, La Seyne-sur-Mer et de la convention d'objectifs de Hyères-les-Palmiers 45
 - Etude/élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, référentiel d'évaluation et programmes d'actions 45
- 4 L'animation territoriale en matière de politique de la ville..... 46

Glossaire 48

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMPÉTENCE POLITIQUE DE LA VILLE



1 Les instances de TPM : la commission politique de la ville et équilibre social de l'habitat

Président de la commission :

Jean-Louis MASSON *La Garde*

Vice Présidente :

Hélène AUDIBERT *Toulon*

Conseillers communautaires :

Brigitte GENSOLEN *Carqueiranne*

Danièle TONELLI *Carqueiranne*

Jean-Pierre HASLIN *La Garde*

Christine PILON *Hyères-les-Palmiers*

Geneviève SEVILLA *Hyères-les-Palmiers*

Michel THUILLIER *Ollioules*

Richard TOGNETTI *Ollioules*

Jennifer DELI *Le Pradet*

Michel GERODEZ *Le Revest-les-Eaux*

Thierry JEAN *Le Revest-les-Eaux*

Alain BALLESTER *St-Mandrier-sur-Mer*

Françoise MONTAGNE *St-Mandrier-sur-Mer*

Rachid MAZIANE *La Seyne-sur-Mer*

Angélique MAZOYER *La Seyne-sur-Mer*

Sylvie MAHIEU *Six-Fours-les-Plages*

Joël TONELLI *Six-Fours-les-Plages*

Geneviève LEVY *Toulon*

Jacqueline MARTIN LOMBARD *Toulon*

Serge PUGET *Toulon*

Henri-Jean ANTOINE *La Valette-du-Var*

Ginette MARCHAL *La Valette-du-Var*

• Composition :

Président : Jean-Pierre HASLIN *La Garde*

Représentants des 11 communes :

Alain GALIAN *Carqueiranne*

Brigitte BERLINGER *Carqueiranne*

Jean-Pierre HASLIN *La Garde*

Christine PILON *Hyères-les-Palmiers*

Michel THUILLIER *Ollioules*

Olivier DURAND *Le Pradet*

Michel GERODEZ *Le Revest-les-Eaux*

Bernard LHOMME *St-Mandrier-sur-Mer*

Rachid MAZIANE *La Seyne-sur-Mer*

Jocelyne LEON *La Seyne-sur-Mer*

Thierry MAS SAINT GUIRAL *Six-Fours-les-Plages*

Thierry CASANOVA *Six-Fours-les-Plages*

Geneviève LEVY *Toulon*

André GRACIANO *La Valette-du-Var*

► Commission emploi/insertion :

• **Objet** : groupe de travail sur les projets et actions liés à la thématique emploi/insertion (instruction des dossiers de demande de subventions, avis sur les projets d'intérêt communautaire).

• Composition :

Président : Richard TOGNETTI *Ollioules*

Représentants :

Danièle TONELLI *Carqueiranne*

Christine PILON *Hyères-les-Palmiers*

Michel THUILLIER *Ollioules*

Richard TOGNETTI *Ollioules*

Rachid MAZIANE *La Seyne-sur-Mer*

Alain BALLESTER *St-Mandrier-sur-Mer*

Jacqueline MARTIN LOMBARD *Toulon*

Sylvie MAHIEU *Six-Fours-les-Plages*

Didier DORN, Directeur de la Maison de l'Emploi TPM

Sont également invités :

- Les chefs de projet des Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Hyères, Toulon, La Garde, La Seyne-sur-Mer.
- Le Directeur de la Maison de l'Emploi TPM.

Plusieurs commissions thématiques ont été créées :

► Commission prévention de la délinquance et de la sécurité :

- **Objet** : groupe de travail sur les projets d'intérêt communautaire liés à la thématique prévention de la délinquance et sécurité.

Ces commissions thématiques sont complétées par deux autres commissions liées à l'habitat : **le comité d'attribution du Fonds d'Aide à l'Habitat (FAH) et le comité d'attribution du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Amélioration de l'habitat »**, tous deux présidés par Mme Hélène AUDIBERT.



2 *L'intérêt communautaire*

► **TPM au travers de sa compétence politique de la ville intervient dans 3 domaines principaux ainsi que sur des actions transversales :**

- L'emploi et l'insertion professionnelle.
- L'habitat.
- La prévention de la délinquance et la sécurité.

► **Les missions de TPM en matière de politique de la ville sont délimitées par l'intérêt communautaire défini par les statuts de la communauté d'agglomération et plusieurs délibérations :**

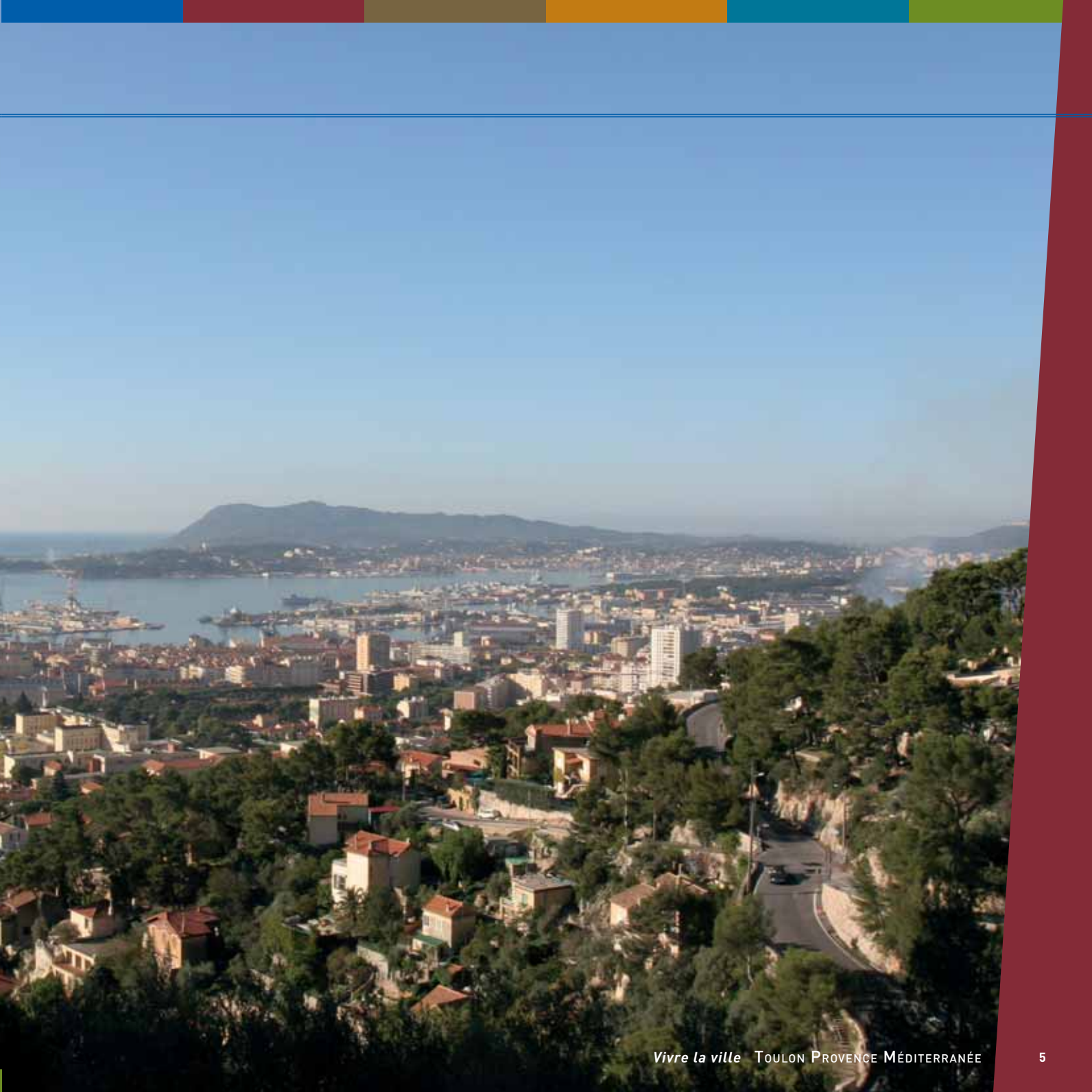
- La délibération du 7 février 2003 détermine **la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** sur le périmètre de la communauté d'agglomération et la mise en réseau de structure d'aide à l'emploi, d'insertion et de développement social urbain.

- La délibération du 23 juin 2005 décide **une intervention en matière de prévention de la délinquance** : elle définit et met en place le dispositif de soutien à des projets thématiques de prévention de la délinquance intéressant l'ensemble des communes de l'agglomération.

- Les statuts modifiés en décembre 2005, définissent **le soutien à des projets intéressants plusieurs communes et faisant intervenir différents partenaires dans les domaines de l'insertion sociale ou professionnelle ou de l'aide à l'emploi.**

La politique de la ville constitue un service transversal qui s'appuie sur les compétences de droit commun de TPM. Aussi elle travaille en étroite collaboration avec d'autres services de la communauté d'agglomération, tels les transports, la culture, le développement économique, l'aménagement de l'espace et l'habitat.





ORGANISATION

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMPÉTENCE POLITIQUE DE LA VILLE

3 Les missions du service déclinées en 3 axes d'actions

► L'ingénierie

- Susciter et développer des actions dans le champ de l'insertion professionnelle, en lien avec les directions de TPM (clauses d'insertion) et en accompagnement de l'insertion (habitat, mobilité, garde d'enfant...).
- Participer à l'évolution de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville.
- Conduire des projets à l'échelle communautaire en matière de prévention de la délinquance, d'habitat et d'insertion.
- Accompagner le Programme Local de l'Habitat dans sa dimension « sociale », en lien avec le service habitat.
- Assurer une fonction de veille sur les territoires de l'agglomération à partir d'indicateurs de précarité et indicateurs sociaux.

► L'animation du territoire

- Suivi de la Maison de l'Emploi TPM et du PLIE communautaire, lien avec les institutionnels et l'association Maison de l'Emploi.
- Mise en place de partenariats au niveau local, départemental, régional et national dans les différentes thématiques de la politique de la ville : insertion, emploi, habitat, prévention...
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents dispositifs contractuels adossés à la politique de la ville et à la négociation des engagements des différents partenaires [CUCS, PRU...].
- Garantir la cohérence et l'effectivité du partenariat mis en place avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (collectivités, institutionnels...).
- Organiser la communication et les échanges avec les élus et les différents partenaires.

► La gestion administrative et financière

- Elaboration et suivi du budget consacré à la politique de la ville.
- Préparation des délibérations dans le domaine de la politique de la ville.
- Instruction des demandes de subventions liées à la politique de la ville.

4 Les interlocuteurs du service politique de la ville

Sous la direction de **Valérie PAECHT-LUCCIONI**, Directeur général adjoint des services, et **Marie-Aline LOPASSO**, Directeur adjoint, au sein de la direction des services à la population et aux équipements de proximité, le service politique de la ville, composé de cinq personnes s'organise comme suit :

Sophie IMBERT : responsable du service depuis le mois de mars 2004. Elle pilote les dossiers liés à la compétence et assure notamment le suivi de la thématique emploi/insertion. Elle coordonne l'organisation et les missions du service.

CONTACT : Tél. 04 94 93 68 29 - simbert@tpmed.org

Natacha ASSOUS : assistante administrative et financière depuis le mois de juin 2005, elle intervient dans la préparation et le suivi administratif et financier des demandes de subventions.

CONTACT : Tél. 04 94 93 68 25 - nassous@tpmed.org

Mallorie ORSI-FAISSOLLE : chargée de mission depuis le mois de juin 2005, elle intervient plus particulièrement sur le suivi des clauses d'insertion dans les marchés de TPM, et sur la mise en place d'actions communautaires en matière de prévention de la délinquance et sécurité et d'habitat.

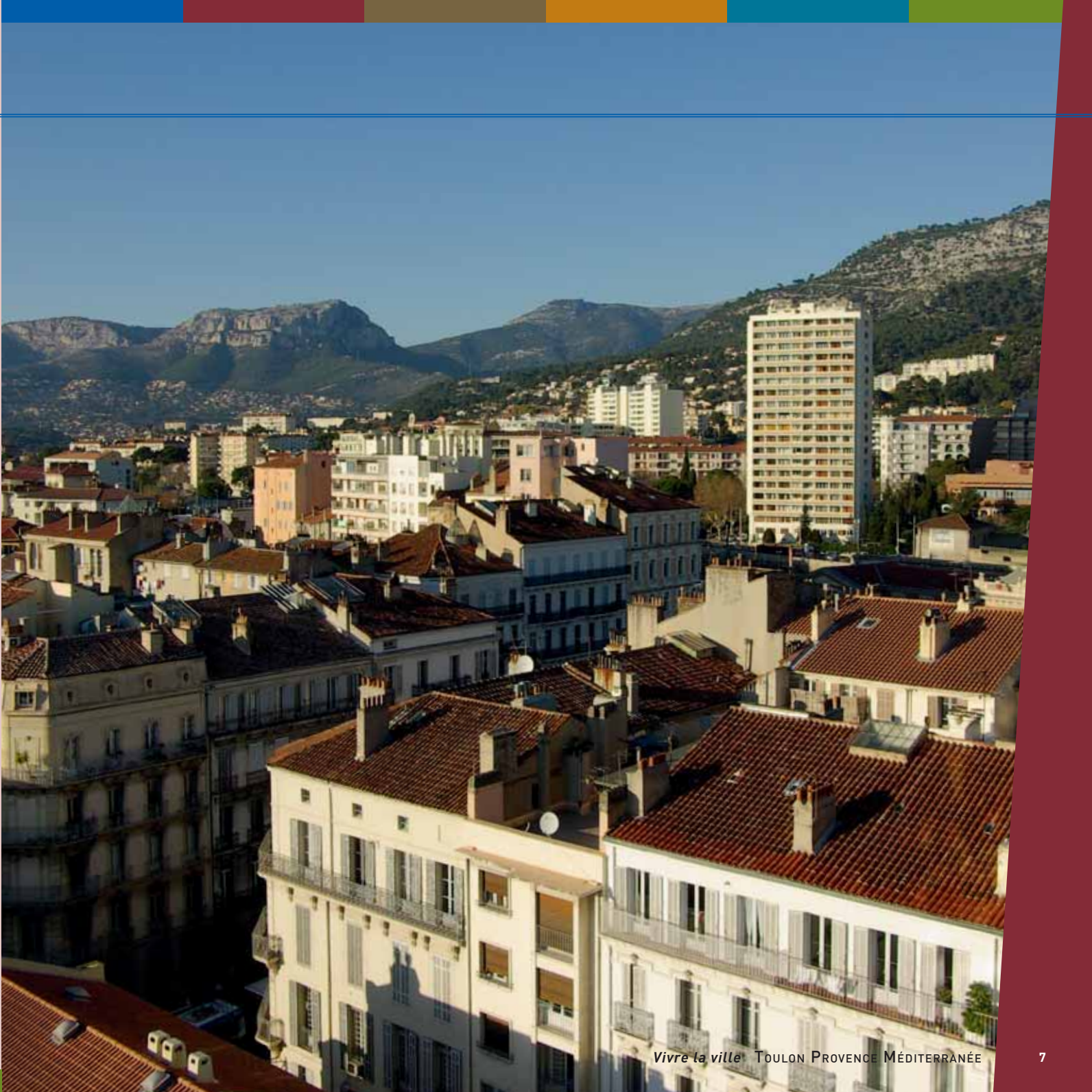
CONTACT : Tél. 04 94 93 68 21 - orsi@tpmed.org

Pauline ORTIS : secrétaire depuis le mois de décembre 2007, elle intervient notamment sur la préparation des réunions et la rédaction des comptes-rendus. Elle intervient plus particulièrement sur la thématique prévention de la délinquance.

CONTACT : Tél. 04 94 93 64 95 - ortis@tpmed.org

Max TRUMEAU : chargé de mission prévention de la délinquance et CUCS depuis le mois de novembre 2007, il participe au suivi des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Il est également l'interlocuteur privilégié des associations et met en place des actions communautaires en matière de prévention de la délinquance et sécurité.

CONTACT : Tél. 04 94 93 68 38 - mtrumeau@tpmed.org





EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Au travers de sa politique de la ville, TPM mène des actions qui participent à renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi, qu'il s'agisse d'actions favorisant l'accès à l'entreprise, d'actions permettant de lever des freins à l'emploi tels que la mobilité ou l'accès aux nouvelles technologies. TPM est également fortement impliquée dans l'accompagnement à l'emploi par l'intermédiaire de la Maison de l'Emploi et du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Toutes ces actions visant à favoriser l'emploi doivent être mises en cohérence avec des actions de développement économique et de formation professionnelle, autres compétences de la communauté d'agglomération.



1 *Un outil de politique territoriale en matière d'emploi : la Maison de l'Emploi TPM (MDE)*



► Un projet de territoire

A l'initiative de l'Etat dans le cadre de son plan de cohésion sociale, les Maisons de l'Emploi ont pour objectif de mutualiser les moyens et fédérer les savoir-faire en matière d'emploi sur des bassins d'emplois définis.

► La Maison de l'Emploi est un lieu unique pour les demandeurs d'emploi, pour les partenaires publics et privés de l'emploi, de l'insertion et de la formation et les employeurs.

Elle permet de coordonner les politiques de l'emploi et de l'insertion, impulsant une mobilisation collective et une stratégie concertée pour l'emploi, avec une mise en cohérence des actions de chacun.

► Une réponse innovante pour notre territoire

Le projet de TPM a été labellisé par la commission nationale d'habilitation le 26/04/2006.

Afin de rendre opérationnelle cette structure, l'Association Maison de l'Emploi TPM a été créée le 11 mai 2007 avec comme membres principaux : TPM, l'Etat, Pôle Emploi, la Région, le PLIE TPM, les Missions Locales.

La convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat a été signée en janvier 2008, ce qui permet à la Maison de l'Emploi de disposer de moyens financiers, auxquels s'ajoute la participation de TPM, pour l'investissement et le fonctionnement de la structure et la réalisation d'actions.

► Le plan d'action de la maison de l'emploi TPM

Il s'articule en quatre axes :

La dynamique territoriale :

Contribution de la Maison de l'Emploi à l'élaboration d'une stratégie territoriale partagée afin d'anticiper et agir sur les besoins en qualification, en formation et en emploi, ainsi que sur les besoins en services pour lever les freins à l'emploi, au travers de :

- La création d'un observatoire économique et social sur le territoire de TPM qui a pour vocation d'analyser le marché du travail et les potentialités du territoire.
- La création et reprise d'entreprise : développement du partenariat avec les acteurs de la création d'entreprise, actions de parrainage...
- Les freins à l'emploi : développement de plate-formes mobilité proposant une offre complète de services liés à la mobilité, en partenariat avec une structure spécialisée en mobilité.

La dynamique professionnelle

L'enjeu est d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et les restructurations des territoires en développant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il est proposé de développer une offre de services en direction des entreprises et en adéquation avec leurs besoins repérés et/ou exprimés.

Les priorités portent sur 4 secteurs d'activités repérés comme porteurs et/ou en tension :

- Le Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
- Les services à la personne
- L'hôtellerie et la restauration
- L'industrie nautique

La Maison de l'Emploi s'engage à fournir une information complète sur ces métiers, à organiser des recrutements en lien avec Pôle Emploi et à travailler sur les enjeux de ces secteurs à fort potentiel sur notre territoire.

Ce volet intègre aussi la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics (voir ci-après).

Le Contrat de Transition Professionnel (CTP) à Toulon

Lancé en avril 2006 par le gouvernement, le CTP de Toulon géré par l'AFPA sous couvert de sa filiale SGCTP Transitiotcp est un des plans d'action de la Maison de l'Emploi de TPM.



Actuellement 25 zones géographiques* sont couvertes par le CTP (7 sites historiques AFPA, ainsi que des extensions et nouveaux sites sous la responsabilité de Pôle Emploi).

Ce contrat d'activité signé entre le salarié et la filiale de l'AFPA, offre un accompagnement renforcé de 12 mois (un référent pour 30 adhérents) et une allocation, de transition professionnelle égale à 80% de l'ancien salaire brut. Il

propose un parcours de transition professionnelle pouvant comprendre des mesures d'accompagnement, des périodes de formation et des périodes de travail au sein d'entreprises ou d'organismes publics.

A Toulon, l'équipe des 21 référents composée de personnels issus d'horizons divers (AFPA - Pôle Emploi - opérateurs privés) offre une dynamique innovante eu égard à leurs parcours professionnels diversifiés. Ils mettent à disposition du public des compétences pluridisciplinaires et une bonne connaissance du marché local de l'emploi.

La démarche partenariale des acteurs de l'emploi : Etat, AFPA, Pôle Emploi et MDE et des financeurs OPCA Agefos-PME et Opcalia sont le socle de la réussite de cette expérimentation sur Toulon.

* Ordonnance 13/4/06

Sites historiques : Charleville-Mézières - Montbéliard, Morlaix, Saint-Dié-des Vosges, Toulon, Valenciennes, Vitry.

Décret 31/1/09 création : Le Havre, Niort - extensions Montbéliard, Saint-Dié-des Vosges, Charleville-Mézières.

Décret 27/2/09 création : Calais, Châteauroux, Châtellerauld, Douai, l'Etang de Berre, Mulhouse.

Décret 31/5/09 création : Auxerre, Dreux, Les Mureaux-Poissy, Saint-Quentin, la Vallée de l'Arve.

Annonce LW 18/6/09 création : Agetmau.

Le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Depuis 2004, ce dispositif intercommunal permet un accompagnement personnalisé des publics les plus éloignés de l'emploi (voir ci-après).

► LES PARTENAIRES ◀

- TPM
- Préfecture du Var
- Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)
- Pôle Emploi

- Conseil régional
- Collège des Missions Locales
- Association Nationale pour la Formation des Adultes (AFPA)
- Collège de partenaires économiques et socioprofessionnels : Chambre de métiers et de l'artisanat du Var, Union Patronale du Var, Union départementale CFE/CGC
- Collège d'associations emploi, formation, insertion professionnelle : FACE, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

► LES CHIFFRES (au 31/12/2009) ◀

Contrat de Transition Professionnelle :

1770 personnes licenciées économiques d'entreprises de moins de 1000 salariés avaient adhéré au CTP. Le taux de reclassement durable s'élevait à 67.5% avec les issues favorables. A fin août, 570 personnes étaient accompagnées par le dispositif de Toulon.

CONTACTS

Maison de l'Emploi TPM

Didier DORN, Directeur
Tél. 04 94 36 37 50
mde-tpm@orange.fr

Maison de l'Emploi
Centre de vie la Bastide Verte
Bâtiment B
1041, avenue de Draguignan
83130 LA GARDE

Adresse postale :
BP 513 - 83078 TOULON Cedex

Transition CTP

Myriam ROUSSELOT
Tél. 04 94 10 59 05
230, avenue François Châtel
83160 LA VALETTE-DU-VAR

2 Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi



Nomenclature des niveaux de formation

Niveau I : Niveau bac +5
(DESS, DEA, Grandes Ecoles...).

Niveau II : Niveau bac +3 ou bac +4
(licence, maîtrise...).

Niveau III : Niveau bac +2
(DEUG, DUT, BTS...).

Niveau IV : Niveau bac, avec ou sans
diplôme jusqu'au niveau bac +2 sans
avoir obtenu le diplôme.

Niveau V : Niveau CAP ou BEP
avec ou sans diplôme.

Niveau V bis : Niveau classe de 3^{ème}
ou 1^{ère} année CAP ou BEP.

Niveau VI : Sortie du système scolaire
avant la 3^{ème}.

Le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi Toulon Provence Méditerranée est un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques en matière d'insertion et d'emploi sur le territoire de l'agglomération, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés sociales et professionnelles et de les stabiliser sur des emplois durables, et ce dans le cadre de parcours personnalisés.

Sur le territoire de l'agglomération, le diagnostic a permis d'identifier, au regard des difficultés d'insertion économique de certains habitants, le public potentiellement concerné sur le territoire de TPM, à savoir :

- **3 349 demandeurs d'emploi de longue durée**, inscrits depuis plus d'un an au Pôle Emploi et représentant 23% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Parmi ceux-là, les demandeurs d'emploi de plus de deux ans représentent à eux seuls 9% de la totalité des demandeurs d'emploi,
- **12 297 bénéficiaires du RMI**,
- **8 681 jeunes de 18 à moins de 26 ans** sont identifiés par le réseau des missions locales en demande d'emploi avec des difficultés d'insertion importantes,
- **2 666 travailleurs handicapés** sont inscrits au Pôle Emploi (19% des demandeurs d'emploi).

(Sources : ANPE au 31/12/07 et 30/04/08, Conseil général du Var - DSI au 31/12/07, Missions locales au 31/12/07).

De fait, environ 27 000 personnes sont potentiellement concernées par un PLIE sur le territoire de TPM⁽¹⁾. Peuvent être également considérées comme potentiellement concernées par le PLIE, les personnes qui ne seraient pas inscrites au Pôle Emploi.

Le premier PLIE communautaire (2004-2008) a permis l'accompagnement de plus de 2 000 bénéficiaires avec pour caractéristiques principales :

- 50% hommes et 50% femmes,

- 40% de personnes de moins de 26 ans,
- Statut : 40% de jeunes (18-26 ans), 17% de demandeurs d'Emploi de plus de 26 ans, 31% de demandeurs d'emploi longue durée, et 12% d'allocataires du RMI,
- Niveau de qualification : 5% de bénéficiaires de niveau I, II et III, 11% de niveau IV, 58% de niveau V et V bis, et 26% de niveau VI.

L'objectif pour le PLIE s'étendant sur la période 2009-2013 est d'accompagner 2 000 personnes vers l'emploi.

Portée par l'association PLIE TPM de 2004 à 2008, le PLIE est intégré à la Maison de l'Emploi TPM depuis le 1^{er} janvier 2009 dans une volonté de mutualisation des compétences et des moyens.

► Les actions menées sur le territoire de TPM

L'accompagnement à l'emploi des publics PLIE : mise en place de parcours ciblés sur l'emploi combinant des actions d'orientations, d'activités économiques et la formation sous la direction de référents du PLIE.

Le dispositif du PLIE offre un service d'accompagnement personnalisé allant de 18 à 24 mois et met en place des actions spécifiques qui répondent aux besoins identifiés de ses bénéficiaires : chantiers d'insertion, formation...

(1) Précaution : ce chiffre doit être utilisé avec précaution car il intègre des double-comptes (ex : un demandeur d'emploi de moins de 26 ans peut être également travailleur handicapé. En ce cas, il est comptabilisé deux fois). Par ailleurs, ce chiffre ne constitue qu'un indicateur de besoin mais ne suggère pas que 27 000 personnes pourront être accompagnées dans le cadre du PLIE TPM.

Il travaille également sur la relation avec l'entreprise en mettant en place des actions pour rapprocher le public et l'entreprise, en organisant des rencontres, et des recrutements spécifiques.

Le PLIE compte 9 référents qui accompagnent chacun 60 personnes par mois, et qui mettent en place, avec le demandeur d'emploi, un parcours individualisé fait de différentes étapes.

Au cours de son parcours, le bénéficiaire du PLIE passe en particulier par des étapes de mise en situation grâce aux chantiers d'insertion notamment. Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) embauchent un public en insertion à mi-temps, pour une première approche, alors que les Entreprises d'Insertion (EI) proposent des contrats d'insertion de 35 heures par semaine, pour une durée de 6 mois à 2 ans. Il existe également des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) vers lesquelles sont orientés les bénéficiaires du PLIE en fin de parcours. Le territoire de TPM compte une vingtaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

L'animation territoriale

Le PLIE favorise l'émergence de nouvelles propositions d'actions, accompagne les porteurs de projets en termes d'ingénierie et de professionnalisation, et facilite la concertation entre les institutionnels, les opérateurs et les prescripteurs.

Par ailleurs, jusqu'en 2008, le PLIE a aussi animé **la cellule grands travaux et marchés publics**. Reprise aujourd'hui par la Maison de l'Emploi, cette cellule accompagne les maîtres d'ouvrage dans l'intégration des clauses d'insertion sociale dans leurs marchés publics.



► LES ACTEURS ◀

- Le Conseil régional
- Le Conseil général
- L'Etat
- L'Union Européenne à travers le Fond Social Européen
- TPM
- Acteurs associés : partenaires de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Missions Locales...), acteurs économiques, opérateurs de l'insertion et de l'emploi

► LES CHIFFRES ◀

PLIE accompagnement personnalisé (au 31/12/2008) :

- 2 440 personnes accompagnées depuis le début du plan : 560 personnes en parcours au 31/12/2008.
- 368 personnes ont trouvé un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois,

ou intérim longue durée) dans les secteurs suivants :

- 35% dans les services à la personne
- 16% dans le bâtiment et les travaux publics
- 11% dans le commerce
- 9% dans l'hôtellerie et la restauration
- 9% dans le domaine des transports et de la logistique
- 20% dans d'autres secteurs

Cellule grands travaux (au 31/12/2008) :

- 31 marchés d'insertion en cours passés par TPM ou des communes et suivis par la Maison de l'Emploi, ont intégré la clause d'insertion représentant :
 - 127 personnes en insertion (dont 69 habitant en Zone Urbaine Sensible)
 - 41 300 heures d'insertion
- 17 marchés achevés par TPM ou des communes et suivis par la Maison de l'Emploi ont intégré la clause d'insertion représentant :
 - 83 personnes en insertion (dont 47 habitant en ZUS)
 - 22 500 heures d'insertion
 - 1/3 des personnes sont en emploi durable 6 mois après la fin du marché

CONTACT

Maison de l'Emploi/PLIE TPM

Tél. 04 94 36 37 50

Fax 04 94 33 36 61

mde-tpm@orange.fr

Maison de l'Emploi/PLIE TPM

Centre de vie la Bastide Verte

Bâtiment B

1041, avenue de Draguignan

83130 LA GARDE

Adresse postale :

BP 513 - 83078 TOULON Cedex

3 *Un outil de politique locale de l'emploi : les clauses d'insertion dans les marchés publics de TPM*

► La commande publique au service de l'insertion

Le code des marchés publics prévoit plusieurs dispositifs pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. C'est aussi un moyen pour la collectivité de promouvoir l'emploi sur son territoire.

La clause de l'insertion et de l'emploi (l'article 14) est prévue dans le code des marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2004. Elle est définie selon un volume d'heures à réserver aux personnes en insertion professionnelle (entre 5 et 10%) en fonction de la nature du marché, du type de profils de poste recherchés, et de la nature du chantier.

Article 14 du code des marchés publics

« la définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'exclusion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement. Ces conditions d'exécution ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels ».

Dans tous les cas, l'entreprise titulaire aura le choix, tout au long de l'exécution du marché, entre trois possibilités pour atteindre l'objectif d'insertion :



- **1^{ère} possibilité** : le recours à la sous-traitance d'une partie des travaux à une entreprise d'insertion.
- **2^{ème} possibilité** : mutualisation des heures d'insertion : l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ou d'une association intermédiaire.
- **3^{ème} possibilité** : embauche directe dans l'entreprise du personnel en insertion avec un contrat classique.

► Les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle

L'article 30 du code des marchés publics prévoit qu'une collectivité peut lancer un marché à procédure adaptée pour

certaines prestations d'insertion et de qualification. L'objet du marché devient l'insertion et non plus les travaux ou la prestation. Ce sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) telles que les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui réalisent les travaux. Toutes les personnes travaillant sur ces chantiers sont des publics en insertion.

► Un outil de proximité

TPM s'est engagée depuis 2005 à intégrer, selon la nature et la durée des travaux cette clause d'insertion dans ses marchés publics (art. 14) ou à être maître d'ouvrage de marchés d'insertion (art. 30 du code des marchés publics) : Après une large concertation menée avec les différents services, notamment les services marchés et juridiques, ces clauses ont été introduites depuis 2007 dans certains marchés de TPM.

La Maison de l'Emploi accompagne TPM dans l'intégration dans ses marchés publics, de ces clauses. Elle assure l'interface avec les entreprises prestataires tout au long du déroulement du marché.

► Une coopération entre les entreprises et les acteurs « emploi-insertion-formation »

Avec cette clause, TPM vise à favoriser l'insertion professionnelle, faciliter l'accès à l'emploi des personnes en insertion, à répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises, mais aussi à encourager le rapprochement entre les structures d'insertion et les entreprises. Pour le public, il s'agit d'initier ou de compléter son parcours professionnel, par des mises en situation professionnelles.

La communauté d'agglomération souhaite élargir le champ d'intervention en mobilisant davantage les clauses d'insertion dans ses marchés de services.



► LES CHIFFRES (au 31/12/2008) ◀

- 20 opérations programmées de TPM ou en cours sur son territoire, incluent la clause d'insertion (art. 14) représentant :
 - 53 entreprises
 - 32 000 heures d'insertion, soit l'équivalent de 212 temps pleins mensuels
 - 33% des personnes qui interviennent sur ces chantiers trouvent un emploi pérenne (pour une durée de plus de 6 mois)
- Près de 64 000 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des marchés de travaux de TPM entre 2006 et 2008.
- 3 Marchés d'Insertion (article 30)

soit 7 lots géographiques lancés par TPM sont en cours :

- Le nettoyage et l'entretien du site de la Ripelle en partenariat avec le service environnement sur 4 ans maximum (1 an reconductible 3 fois).

Prestataire : les Amis du Coudon

- L'entretien des Espaces Naturels remarquables (Mon Faron/Cap Sicié/Salins à Hyères et le Colle Noire) en partenariat avec le service environnement.

Prestataires : Tremplin et Les amis du Coudon (Mont Faron), Tremplin et Verticale (Cap Sicié), Association de Sauvegarde des Forêts Varoises (Salins), Association Faire Route Avec Toi-FRAT (Colle noire)

- Le nettoyage des Zones d'Activités Economiques en partenariat avec la Direction du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche.

Prestataires : ASPI et Association de Sauvegarde des Forêts Varoises



CONTACTS

TPM

Mallorie ORSI-FAISSOLLE
(Service politique de la ville)

Maison de l'Emploi TPM

Isabelle MASSE
Tél. 04 94 36 37 50
i.masse@mde-tpm.org

4 Axes prioritaires d'intervention

L'intérêt communautaire en matière de politique de la ville définit les grands axes stratégiques d'intervention en lien avec l'emploi et l'insertion professionnelle.

Afin de préciser les modalités d'intervention de TPM dans son soutien aux projets associatifs et dans le développement de ses projets propres, un guide d'instruction a été établi pour identifier les types d'actions prioritaires et définir les critères d'analyse et de choix.

Axes prioritaires :

► L'insertion et l'accompagnement à l'emploi

L'objectif est de développer des étapes de parcours d'insertion au sein de structures adaptées, dont l'insertion et l'accompagnement à l'emploi constituent leur activité principale (chantier d'insertion, entreprise d'insertion, association intermédiaire, structures relevant de l'insertion par l'activité économique). Le support d'activité doit être en lien :

- Soit avec la valorisation touristique et patrimoniale des communes.
- Soit avec l'entretien et la valorisation des sites ou équipements communautaires.
- Soit avec les Projets de Rénovation Urbaine.

► L'accès à l'entreprise

L'objectif est d'orienter les personnes vers l'emploi durable, en partenariat avec le monde de l'entreprise et de favoriser l'accès à l'entreprise sur des secteurs d'activités en tension ou à fort potentiel en priorité (BTP, services à la personne, activités liées au nautisme, hôtellerie, restauration...).

Il peut s'agir d'actions de mises en relation avec l'entreprise (parrainage, mises en situation professionnelles...), d'appui à la création d'entreprise, ou d'actions menées dans le cadre de la cellule grands travaux et marchés publics.

► La levée des freins à l'emploi

L'objectif est de favoriser la levée des freins, en priorité en matière de discriminations et de mobilité, pour améliorer les conditions d'accès à l'emploi.

► Le soutien aux manifestations

L'objectif est de développer l'animation territoriale, en prenant en charge certaines dépenses logistiques des manifestations à visée « emploi » telles que : l'aide au transport du public ou la mise à disposition de matériel ou support de communication TPM. De plus, TPM s'engage à relayer les informations concernant ces manifestations dans ses supports de communication.

Pour être éligibles, les projets doivent répondre à plusieurs critères liés :

- A la typologie du public : jeunes de moins de 26 ans, sans ou à faible qualification très éloignés de l'emploi, seniors, promotion des actions d'égalité hommes/femmes en vue d'une féminisation des métiers notamment, familles monoparentales, bénéficiaires du PLIE ou travailleurs handicapés.
- Au rayonnement de l'action : celle-ci doit concerner des personnes résidant dans au moins 3 des communes de la communauté d'agglomération.
- Enfin, seules sont prises en compte les dépenses de fonctionnement participant à l'action proposée, et les dépenses d'investissement liées à l'action, non engagées au moment de la demande, et qui constituent un investissement pérenne.

CONTACT

TPM

Sophie IMBERT (Service politique de la ville)





5 Les Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'insertion et l'accompagnement social : le réseau ERIC Cyber-base TPM

► Qu'est ce qu'un ERIC Cyber-base ?

Les ERIC Cyber-bases sont des **Espaces Publics Numériques** (EPN) qui proposent de sensibiliser les citoyens aux différents usages relatifs aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces EPN sont labellisés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Espace Régional Internet Citoyen) et par la Caisse des Dépôts et Consignations (Cyber-base). Ces labels sont attribués aux EPN respectant les critères qualité suivants :

- Espace doté de matériels et logiciels informatiques modernes.
- Animation assurée par des animateurs multimédias professionnels.
- Accessibilité aux personnes handicapées.
- Large amplitude horaire d'ouverture.
- Tarifs volontairement bas (dont 2 heures gratuites de découverte pour tous).
- Ouverture à tous les publics...

Dans le cadre de la stratégie de développement numérique de TPM, ces ERIC Cyber-bases sont des outils privilégiés pour réduire la fracture numérique en assurant aux citoyens un accompagnement de qualité visant l'appropriation des TIC. Ils permettent au plus grand nombre d'accéder à Internet, mais aussi aux logiciels multimédia, à travers des ateliers de sensibilisation aux nouveaux usages et services numériques.

L'accompagnement et le suivi personnalisés apportés par les animateurs multimédia des ERIC Cyber-bases permettent

également de valoriser les compétences des usagers, et d'accueillir des personnes en difficulté ou en réinsertion dans un contexte de mixité sociale.

► Les acteurs

La création des ERIC Cyber-bases a été soutenue financièrement par TPM, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Caisse des Dépôts, en partenariat étroit avec les communes souhaitant accueillir de tels équipements.

► Animation

Ces espaces sont animés par des associations dont les compétences en matière d'accompagnement social et/ou professionnel sont avérées et reconnues :

- Centre Social et Culturel Massillon (Hyères).
- Centre Social et Culturel de Saint-Musse (Toulon).
- IFAPE (Six-Fours-les-Plages, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, La Garde).
- Horizon Multimédia (La Valette-du-Var).

Chacune de ces associations a en charge la gestion et l'animation d'un ou plusieurs ERIC Cyber-bases implantés sur le territoire de l'agglomération.

Dans ce contexte, TPM assure le financement des projets associatifs d'animation en soutenant notamment la création des postes d'animateurs multimédia (700 000€/an). Ces espaces sont ainsi intégrés dans un réseau territorial qui vise à améliorer la coopération entre les animateurs et à mettre en cohérence les actions menées par les ERIC Cyber-bases. Enfin, TPM assure un maillage

du territoire en veillant à ce que tous les habitants de l'agglomération puissent aisément bénéficier des services offerts par les ERIC Cyber-bases à proximité de leur lieu de résidence.

► Implantation des ERIC Cyber-bases sur TPM

Les communes de Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, La Garde, La Valette-du-Var, Toulon, Hyères-les-Palmiers et le Revest-les-Eaux accueillent un ou plusieurs ERIC Cyber-bases. En fonction de leur emplacement et de l'association gestionnaire, chaque espace dispose de ses propres spécificités. Ainsi, les ERIC Cyber-base situés dans des quartiers sensibles, ont acquis une solide expertise en matière d'accueil des personnes en insertion comme des publics de retraités, scolaires et/ou d'étudiants, ce qui reflète bien la mixité sociale du lieu.

L'aide à la recherche d'emploi est quant à elle une activité très largement répandue au sein de tous les espaces du réseau ERIC Cyber-base TPM. Les demandeurs d'emploi sont en effet très présents dans les ERIC Cyber-bases (près de 30% des usagers).

► Les usages liés à l'insertion sociale et à l'emploi

Outre un lieu d'initiation aux TIC, les ERIC Cyber-bases sont aussi et avant tout des lieux de vie, de mixité sociale et de contacts inter-générationnels. Dans les quartiers, l'ERIC Cyber-base s'affirme comme un lieu privilégié de dialogue et de lien social. Les réticences



A noter

En 2009, un nouvel espace a ouvert ses portes sur la commune de Toulon au sein de la nouvelle Maison des Services Publics de Sainte-Musse.

face à l'outil informatique s'appréhendent en groupe, tout en respectant les individualités.

Quant à l'emploi, Internet révolutionne la mise en relation de l'offre et de la demande : les propositions y sont diffusées, les profils stockés, les démarches s'y font instantanément, les CV Vidéo se développent... Les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle ont besoin de prendre en main ces nouveaux outils et les espaces ERIC Cyber-bases répondent à leur besoin.

► LES CHIFFRES ◀

Réseau ERIC Cyber-base TPM en 2008 :

- 26 animateurs multimédias professionnels.
- 13 sites ERIC Cyber-bases répartis sur 8 communes - 9369 utilisateurs.
- 200 nouveaux adhérents chaque mois 3 000 visites chaque mois (pour 650 visiteurs uniques).
- Près de 150 ateliers organisés en fonction des besoins des usagers.

CONTACTS

TPM (Direction des Systèmes d'Information et de la Qualité Service, Territoire Numérique)

Pascal PEUCHOT,
Chargé de Développement Numérique
Tél. 04 94 05 35 60
ppeuchot@tpmed.org
Rosemonde SAVI,
Chargée de Développement Numérique
Tél. 04 94 05 35 66
rsavi@tpmed.org

Nom de l'espace	Ville	Adresse	Téléphone
ERIC Cyber-base Six-Fours-les-Plages	Six-Fours-les-Plages	97, montée de Fontvert	04 94 07 16 85
ERIC Cyber-base Ollioules	Ollioules	4, cours Voltaire	04 94 63 56 86
ERIC Cyber-base La Seyne-sur-Mer IPFM	La Seyne-sur-Mer	IPFM - 56, boulevard Toussaint Merle	04 94 63 98 41
ERIC Cyber-base La Seyne-sur-Mer Berthe	La Seyne-sur-Mer	Avenue Rostand - Place de Berthe	04 94 41 06 93
ERIC Cyber-base La Garde Médiathèque	La Garde	Médiathèque Louis Aragon - Rue Charles Sandro	04 94 27 27 69
ERIC Cyber-base La Garde BME	La Garde	Bureau Municipal de l'Emploi - 174, rue Marc Delage	04 98 01 15 51
ERIC Cyber-base La Garde Maison des Associations	La Garde	Maison des Associations - 95, rue Marc Delage	04 98 01 15 70
ERIC Cyber-base La Valette Sainte-Claire	La Valette	Parc Sainte-Claire - Allée de la Lavande (1 ^{er} étage)	04 94 61 04 01
ERIC Cyber-base La Valette Centre Ville	La Valette	BIJ La Valette - Avenue Char Verdun	04 94 61 04 01
ERIC Cyber-base le Revest-les-Eaux	Le Revest-les-Eaux	29, rue Maréchal Foch	04 94 05 80 65
ERIC Cyber-base Hyères	Hyères	Centre Social Massillon - 12, rue de Verdun	04 94 00 36 01
ERIC Cyber-base Toulon Brunet	Toulon	440, avenue du Colonel Picot	04 94 33 52 71
ERIC Cyber-base Toulon Sainte-Musse (ouverture en septembre 2009)	Toulon	Maison des Services Publics Boulevard des Amaris	04 94 20 06 37

<http://www.cyber-base.org> - <http://eric.regionpaca.fr>

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les fortes tensions sur le marché du logement engendrent des situations sociales parfois difficiles. En effet, malgré la reprise du marché immobilier, la production de logements est inférieure aux besoins de simple renouvellement du parc et de réponse aux demandes internes de la population existante.

Pour répondre à ces besoins, TPM s'appuie en particulier sur le Plan Local de l'Habitat (PLH), en cours de révision, qui définit les orientations prioritaires à mener sur le territoire.

Ces actions sont menées par le service habitat au sein du Pôle Opérationnel de l'Aménagement Urbain (POAU), en lien

avec le service politique de la ville qui intervient en complémentarité sur l'accompagnement social lié au logement.

A ce titre le service politique de la ville intervient, soutient et/ou participe :

- Aux dispositifs permettant l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté,
- Aux Projets de Rénovation Urbaine (PRU).
- A la lutte contre l'habitat indigne en lien avec le Programme d'Intérêt Général (PIG).
- A l'accueil des gens du voyage (accompagnement social lié à la gestion des aires d'accueil).





HABITAT

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1 *Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement*

TPM soutient des actions permettant aux ménages d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté à leur situation familiale et économique, comme le dispositif de baux glissants.

► Un outil d'insertion par le logement

L'enjeu du dispositif « bail glissant » est de permettre aux familles d'accéder à

un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec un accompagnement social pendant une durée déterminée, avant de devenir locataire en titre du bail. La famille est en effet accompagnée dans sa démarche d'autonomie vis-à-vis du logement (gestion de son budget, économies d'énergie, démarches administratives...) par une association.

Le bail pourra ensuite « glisser » au profit de l'occupant du logement, sous réserve de l'acceptation du bailleur.

Ce soutien concerne également un public jeune dans sa recherche d'autonomie vis-à-vis du logement, et permet ainsi de lever un frein important par rapport à l'accès à l'emploi.

CONTACT

TPM
Mallorie ORSI-FAISSOLLE
(Service politique de la ville)

HABITAT

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

2 *Lutte contre l'habitat indigne, étude pour la constitution d'un parc de logements relais*

► Un plan d'action pour lutter contre l'habitat indigne

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, le service politique de la ville réalise une étude préalable pour la constitution d'un parc de 10 logements relais dans un premier temps, en lien avec les différents bailleurs et les associations, afin de permettre aux familles logées dans des logements insalubres, d'être temporairement relogées, dans l'attente de la rénovation de leurs logements.

► Un accompagnement social des familles

Durant cette période, c'est une association agréée qui est locataire du logement et qui sous-loue aux familles ; elle les accompagne et assure l'interface avec le propriétaire notamment.

► Mise en œuvre opérationnelle

Les communes, les bailleurs publics doivent se positionner pour proposer des logements relais aux familles.

La réussite de ce projet dépendra de la mobilisation des communes de TPM et des bailleurs pour mettre à disposition des logements issus de leur parc réservataire HLM.

Contre la vacance des logements : le Programme d'Intérêt Général pour l'« Amélioration de l'Habitat »

TPM, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les communes de l'agglomération a mis en place le 1^{er} janvier 2008, un programme d'aide financière, d'assistance administrative et technique gratuite : Le Programme d'Intérêt Général pour l'« Amélioration de l'Habitat ».

Les propriétaires fonciers, dont les logements se situent sur le territoire de l'agglomération, peuvent obtenir des subventions, des primes et une assistance gratuite pour réhabiliter leur logement dégradé de plus de 15 ans.

Après travaux, le logement non meublé, devra être destiné à la location annuelle et constituer la résidence principale de l'occupant. Le propriétaire bénéficiant d'une aide pour ces travaux s'engage, pendant neuf ans, à louer son bien à un loyer maîtrisé, soit en tant que loyer intermédiaire (environ 80% du prix du marché) soit en tant que loyer logement social (environ 50% du prix du marché).

Ces mesures ont été mises en place dans le double objectif de remettre sur le marché des logements à loyers adaptés et lutter contre l'habitat indigne dans l'agglomération.

URBANIS, société de conseil chargée par TPM d'animer le PIG offre une plaquette présentant l'accompagnement proposé au propriétaire, les aides disponibles et les critères d'attributions.

URBANIS : 0 800 30 30 60

CONTACTS

Logement relais

Mallorie ORSI-FAISSOLLE
(Service politique de la ville)

Programme d'Intérêt Général

Christine MORICE
(Service habitat)
Tél. 04 94 93 70 42
cmorice@tpmed.org



HABITAT

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

3 *Un projet pour repenser l'aménagement des quartiers : le Projet de Rénovation Urbaine (PRU)*

TPM est partenaire des opérations de renouvellement urbain initiées dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), sur Toulon et La Seyne-sur-Mer.

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) institué par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques, **dans un objectif de mixité sociale et de développement durable.** L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) met en œuvre le PNRU en approuvant des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine.

De manière générale, 4 enjeux spécifiques entrent dans le champ du renouvellement urbain :

- La cohésion sociale.
- Le développement économique.
- Le traitement spatial de la ville.
- La diversification des fonctions urbaines présentes sur le territoire.

Dispositif global, il comprend des opérations d'aménagement urbain ; la réhabilitation, la démolition et la production de logements et d'équipements publics ou collectifs ; la réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale ou tout autre investissement concourant à la rénovation urbaine.



► **Le Projet de Rénovation Urbaine du centre ancien de Toulon**

TPM est partenaire et maître d'ouvrage, du Projet de Rénovation Urbaine depuis le 18 mai 2006, date de signature de la convention ANRU. TPM réalise l'aménagement de certains îlots et/ou d'équipements publics, en particulier dans le cadre du pôle universitaire.

A ce titre, l'engagement financier de TPM s'élève à environ 12 millions d'euros.

Les principes généraux du PRU de Toulon

L'opération de rénovation urbaine du centre ancien de Toulon répond à un diagnostic social et urbain préoccupant. Face à la perte d'attractivité économique et commerciale du centre ancien,



la paupérisation de ses habitants et la dégradation de l'habitat et du patrimoine, l'opération de rénovation urbaine a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie des habitants du centre ancien de Toulon.

Le PRU s'articule autour de quatre objectifs majeurs, visant à rendre le centre-ville de Toulon attractif à nouveau, et qui lui permettront de rayonner au niveau régional :

- Restaurer la diversité sociale par l'amélioration significative des conditions d'habitat des populations résidentes et le développement de politiques de logement adaptées.
- Recréer une vie sociale porteuse d'insertion par des actions renforcées d'accompagnement relevant du développement social urbain.
- Redonner une identité urbaine au centre ancien par la requalification des espaces publics à partir de l'identité patrimoniale, architecturale et urbaine.
- Susciter le réinvestissement économique par le développement

économique commercial et de services à l'échelle des enjeux d'un centre d'agglomération.



Le projet, d'un coût prévisionnel initial de 178M€ TTC d'investissement, comprend :

- 12 requalifications d'îlots anciens dégradés.
- 312 logements sociaux construits sur site.
- 200 logements sociaux construits hors centre ancien.

- 9 aménagements de proximité, aux droits des immeubles réhabilités.
- 12 aménagements d'espaces publics à forte valeur ajoutée symbolique.
- 9 équipements publics concernant le stationnement, la jeunesse, la petite enfance, la santé, la vie associative et les services de proximité aux habitants.

► LES PARTENAIRES DU PRU TOULON CENTRE ◀

Ville de Toulon, Etat, ANRU, Conseil régional, Conseil général du Var, TPM, Caisse des Dépôts et Consignations, le Syndicat Mixte des Ports du Levant, Foncière Logements, Var Aménagement Développement, ERILIA, le Logis Familial Varois, Sonacotra, Var Habitat, Toulon Habitat Méditerranée, SNI, ANAH, Etablissement Public Foncier Régional, Epareca.

CONTACTS

Ville de Toulon, service Programme de Rénovation Urbaine Centre Ancien

Jean-François LEU
Tél. 04 94 36 83 19
Hôtel de Ville
247, avenue de la République
83056 TOULON
jleu@mairie-toulon.fr

TPM (POAU)

Christian BARBAN
(Direction de l'immobilier et du foncier)
Tél. 04 94 46 73 82
cbarban@tpmed.org
Jean-Philippe FOUCHEROT
(Service habitat)
Tél. 04 94 93 70 31
jpoucherot@tpmed.org

HABITAT

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

3

► Le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

TPM est partenaire du Projet de Rénovation Urbaine depuis février 2006, date de signature de la convention ANRU.

L'engagement financier de TPM s'élève à environ 12.9 millions d'euros, en particulier sur la construction de logements et d'équipements associatifs, sur des aménagements publics et de voirie.

TPM est également impliquée en matière d'habitat, de transport, d'économie et d'insertion professionnelle puisque c'est la Maison de l'Emploi TPM (PLIE) qui a en charge la mise en œuvre du plan local d'application de la charte d'insertion ANRU (voir ci-après).



Les principes généraux du PRU de Berthe

Le PRU de La Seyne-sur-Mer a pour objectif de favoriser la mixité et la cohésion sociale. Il doit donner à ce quartier tous les attributs de ce qui fait la ville, en contribuant à le désenclaver et à l'insérer au cœur de celle-ci. Il participe également à la structuration du développement urbain et économique du « pôle ouest » de l'agglomération.

Le projet, d'un coût prévisionnel initial de 264M€ TTC d'investissement, comprend :

- 860 logements sociaux démolis.
- 360 logements sociaux construits sur site et à proximité.
- 297 logements sociaux construits hors site à La Seyne.

- 200 logements sociaux construits sur l'agglomération TPM.
- 564 logements en accession ou en locatif libre construits sur site et à proximité.
- 2300 logements réhabilités.
- La requalification des équipements publics dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé. L'aménagement des espaces extérieurs en futur espaces publics et espaces résidentialisés.

► LES PARTENAIRES DU PRU LA SEYNE-SUR-MER ◀

Ville de La Seyne-sur-Mer, Etat, ANRU, Conseil régional, Conseil général du Var, TPM, l'Office Public d'Habitat de La Seyne-sur-Mer, la Caisse des Dépôts et Consignations, Foncière. Logements : Groupe SNI, l'IFAPE, Var Habitat, la société ERILIA, le groupe ARCADE, le Logement Familial Varois...

CONTACT

Programme de Rénovation Urbaine La Seyne (GIP Nouvelle Seyne)
Tél. 04 98 03 09 04
Tour C - Place de Berthe
83500 LA SEYNE-SUR-MER
gipnouvelleseyne@gmail.com



► La charte d'insertion ANRU dans les Projets de Rénovation Urbaine

L'objectif de la charte d'insertion, rendue obligatoire dans le cadre de mise en œuvre des projets financés par l'ANRU, est de faire bénéficier aux publics résidant en Zones Urbaines Sensibles et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, des impacts favorables sur l'emploi, des projets initiés en lien avec le PRU.

Ainsi, devront être réservés à ces publics :

- 5% minimum des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement des projets.
- 10% minimum des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et de la gestion des équipements.

A La Seyne-sur-Mer, un travail partenarial s'organise autour de la Maison de l'Emploi TPM qui a en charge la coordination du dispositif charte d'insertion.

La Maison de l'Emploi TPM assure l'interface entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises, la fédération du BTP, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, en particulier le Pôle Emploi, les missions locales, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification BTP 83 (GEIQ 83 BTP), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), et l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

HABITAT

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

3 ▶ LES CHIFFRES ◀

- 40 personnes ont travaillé sur des chantiers terminés du PRU.
- 60 personnes sont embauchées sur des marchés de travaux et/ou de services liés au PRU.
- 95% de ces 60 personnes habitent dans une Zone Urbaine Sensible de TPM (au 31/12/2008).

CONTACTS

Maison de l'Emploi TPM

Centre de vie la Bastide Verte
Bâtiment B
1041, avenue de Draguignan
83130 LA GARDE

Adresse postale :
BP 513 - 83078 TOULON Cedex

Tél. 04 94 36 37 50
Fax 04 94 33 36 61
mde-tpm@orange.fr

Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT)

10, rue Saint-Andrieu
83000 TOULON
Tél. 04 94 18 97 77

Sur le Projet de Rénovation Urbaine de Toulon, c'est la Mission Locale des Jeunes Toulonnais qui assure la mise en œuvre de la charte d'insertion, avec les partenaires concernés et maîtres d'ouvrage.

▶ Sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme en lien avec les Projets de Rénovation Urbaine

Suite à un appel à candidature, TPM a été retenue pour porter l'axe 4-1 « Espaces



Urbains Sensibles » du Programme Opérationnel du FEDER, et a obtenu la gestion déléguée d'une subvention globale de 6.6 millions d'euros du FEDER. L'enjeu est de proposer des actions de redynamisation économique bénéficiant en priorité aux quartiers relevant de la compétence politique de la ville.

L'objectif consiste également à permettre aux habitants de mieux comprendre les mutations urbaines de leur quartier, afin de les intégrer dans la ville et l'agglomération.

C'est pourquoi TPM, au travers du FEDER, va pouvoir soutenir des actions d'animation et de sensibilisation de la population jeune, en matière d'architecture et d'urbanisme, en partenariat avec les structures des quartiers, et ce pour valoriser la citoyenneté et l'identité territoriale (histoire, patrimoine et renouvellement urbain).

Ces actions devront concerner en priorité les quartiers de TPM faisant l'objet d'opérations de rénovation urbaine.

Les objectifs du projet sont donc à la fois :

- D'accompagner les habitants pendant la mutation de leur environnement urbain et de leur cadre de vie.
- De renforcer la participation des habitants dans les mutations de leur cadre de vie.
- De rendre les habitants acteurs de leur quartier par la (re)découverte de celui-ci en cours de transformation.

CONTACT

TPM

Sophie IMBERT
(Service politique de la ville)

HABITAT

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

4 Axes prioritaires d'intervention

L'intérêt communautaire en matière de politique de la ville définit les grands axes stratégiques d'intervention en lien avec l'habitat.

Afin de préciser les modalités d'intervention de TPM dans son soutien aux projets associatifs et dans le développement de ses projets propres, un guide d'instruction a été établi pour identifier les types d'actions prioritaires et définir les critères d'analyse et de choix.

Axes prioritaires :

► L'accès et le maintien dans le logement

L'objectif est que les familles qui souhaitent accéder ou se maintenir dans leur logement, puissent bénéficier d'un accompagnement social adapté. Ainsi TPM soutient les actions favorisant l'accès ou le maintien dans le logement, et la lutte contre la discrimination des personnes (personnes dont le handicap génère des problèmes d'accessibilité au logement par exemple).

► La Gestion Urbaine de Proximité ⁽¹⁾

La volonté est ici de développer des actions de GUP en lien avec les Projets de Rénovation Urbaine ou des actions qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle.

A ce titre, toute convention de rénovation urbaine (ANRU) doit donner lieu à une

convention de GUP afin d'articuler les rôles des Villes et des bailleurs et de limiter les nuisances liées aux travaux engagés.

► La sensibilisation à l'urbanisme et à l'architecture en lien avec les Projets de Rénovation Urbaine

L'objectif est d'accompagner les habitants pendant la mutation de leur cadre de vie, par des actions d'animation ou de sensibilisation à l'urbanisme et à l'architecture.

Pour être éligibles, les projets doivent répondre à plusieurs critères liés :

- A la situation sociale du public : ménages monoparentaux, familles nombreuses, ménages à très faibles ressources, jeunes souhaitant quitter le domicile parental, personnes victimes de violence au sein de leur cellule familiale, personnes sous main de justice, travailleurs saisonniers.
- Au rayonnement de l'action : celle-ci doit concerner des personnes résidant dans au moins 3 des communes de la communauté d'agglomération.
- Au type de logement : les actions doivent concerner des logements de droit commun issus du parc public ou privé, à l'exception d'actions en faveur de travailleurs saisonniers (qui peuvent relever d'un hébergement spécifique).

(1) GUP : la Gestion Urbaine de Proximité correspond à l'ensemble des services liés à l'habitat et au cadre de vie : les services locatifs rendus par les bailleurs (nettoyage, entretien quotidien...) et les services urbains rendus par les collectivités locales (espaces verts, éclairage public, enlèvement des ordures et des encombrants...).

CONTACT

TPM

Mallorie ORSI-FAISSOLLE
(Service politique de la ville)



LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

L'intervention de TPM en matière de prévention de la délinquance a été définie par délibération du 14 février 2003 puis par une seconde délibération spécifique du 23 juin 2005 comme « un dispositif de soutien à des projets thématiques de prévention de la délinquance intéressant l'ensemble des communes de l'agglomération ».

A l'heure actuelle, les actions d'intérêt communautaire qui sont engagées se déclinent autour de cinq axes :

- La médiation sociale.
- La prévention et la sécurité routière.
- La prévention des conduites addictives.
- Le renforcement de la sécurité dans les transports en commun.
- La prévention dans les sites balnéaires en période estivale.

L'intervention de TPM se fait en parfaite complémentarité des stratégies municipales développées en particulier au sein des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Ainsi, les communes dotées d'un CLSPD conservent la plénitude de leur pouvoir de décision et peuvent bénéficier d'un appui de TPM pour les actions préventives se rattachant aux axes d'intervention reconnus d'intérêt communautaire. TPM est d'ailleurs représentée au sein de certains CLSPD de l'agglomération. Les communes continuent à intégrer en toute autonomie des actions relatives à la sécurité et à la tranquillité publique dans le respect des pouvoirs de police du Maire.





Prévention de la délinquance pour comprendre*

Prévention primaire : ensemble des actions sociales, socio-culturelles et éducatives à forte valeur préventive, c'est-à-dire dont la finalité est d'influer durablement sur les mentalités, les agissements ou l'environnement de vie de chacun dans le but d'obtenir un comportement responsable.

Prévention secondaire : ensemble des actions spécifiquement tournées vers des publics repérés et dont les difficultés font courir des risques d'un glissement vers la délinquance.

Prévention tertiaire (ou prévention de la récidive) : ensemble des actions de réadaptation sociale ou de rééducation visant à éviter de nouveau le passage à l'acte ou une inscription durable dans la délinquance des personnes déjà mises en cause.

**Source : CDG13*



LA PRÉVENTION

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

1 Médiation sociale

► **La médiation sociale est une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique**

La mission principale en matière de médiation sociale est de contribuer à restaurer du lien social et maintenir une « paix sociale » en assurant une oreille humaine active sur des territoires délimités, et une médiation de proximité dans le respect de l'anonymat et de la libre administration des individus.

► **TPM a un rôle à la fois d'initiation et de soutien d'actions de médiation sociale**

Deux structures de prévention spécialisées soutenues par TPM interviennent notamment sur l'agglomération : La Ligue Varoise de Prévention (LPV) et l'Association de Prévention de l'Enfance ou de l'Adolescence (APEA). Habilitées par le Conseil général, ces associations travaillent en prévention (éducateurs des rues), en insertion (chantiers), en santé (point écoute jeunes) et/ou en hébergements (appartements relais). Au-delà de leurs missions traditionnelles, ces structures s'appuient également sur un réseau national d'associations de prévention spécialisées dont les missions ont été étendues à des actions de médiation sociale et territoriale ainsi qu'à la médiation de nuit « correspondants de nuit », auprès des jeunes, de publics en difficulté ou d'habitants des zones sensibles.



► **Le développement de la médiation à l'échelle intercommunale**

L'enjeu est de garantir, sur chaque commune, un même niveau de prestations en matière de médiation sociale.

TPM a ainsi la volonté d'accompagner les communes et les associations pour donner un même niveau de formation et de qualification à l'ensemble des médiateurs sociaux, municipaux ou associatifs, et de participer à la mise à disposition des médiateurs professionnels, des outils et procédures nécessaires à la médiation sociale.

L'intérêt de cette action est double :

- Nécessité pour les communes d'un élargissement constant des compétences en matière de prévention et de gestion des troubles à la tranquillité publique.
- Possibilité pour les médiateurs sociaux d'échanger des informations dans le cadre de relations bilatérales ou d'instances dédiées (cellules de veille) permettant une meilleure coopération des acteurs de terrain.

Enfin, cette action permet une plus grande réactivité dans la prise en compte des victimes ainsi mieux identifiées (première écoute, incitation au dépôt de plainte, orientation vers un soutien psychologique et/ou juridique approprié...).

Par ailleurs, cette action contribue à la professionnalisation et à la création d'emplois dans un corps de métier aujourd'hui reconnu de tous (création de diplômes de niveau IV et V, inscription prochaine au référentiel des métiers de la fonction publique territoriale).

► LES PARTENAIRES ◀

- La Préfecture du Var
- L'Association de Prévention Et d'Aide à l'insertion (APEA)
- La Ligue Varoise de Prévention (LVP)
- Les communes et associations

CONTACT

TPM
Max TRUMEAU
(Service politique de la ville)

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

2 Prévention et sécurité routière

TPM s'engage, aux côtés des communes, sur trois axes principaux :

► La sensibilisation des usagers

TPM a mis en œuvre avec l'Etat en 2008 une campagne de prévention routière pour les piétons et les automobilistes en partenariat avec le Réseau Mistral. L'objectif est d'assurer également le rayonnement des campagnes de sécurité routière menées dans les communes à l'échelle communautaire, d'organiser l'échange des « savoir-faire » et de mutualiser les moyens mis en place par les communes lors de ces campagnes.

► La coordination sur les lieux accidentogènes

A partir du nouveau Document Général d'Orientation du Var 2009-2012, TPM

souhaite mutualiser des actions sur plusieurs communes ayant une ou plusieurs problématiques similaires de sécurité routière.

L'objectif est d'apporter un conseil et un soutien logistique aux communes qui entreprennent de mieux cerner les lieux les plus accidentogènes sur leurs voies communales et qui envisagent de concevoir des réponses correctrices, préventives ou dissuasives adaptées en mobilisant et en animant un groupe de partenaires compétents.

► Le bilan des besoins de formation

Enfin, TPM a la volonté de soutenir les initiatives des communes en recueillant leurs besoins en matière de formation à la sécurité routière et en les informant de l'offre de formation disponible.



► LES PARTENAIRES ◀

- Coordinateur départemental Sécurité Routière
- La Police nationale et Gendarmerie
- L'Education Nationale
- La Direction Départementale de l'Equipe-ment
- La Maison de la Sécurité Routière du Var
- Le Conseil général
- Opérateurs associatifs spécialisés, Compagnies d'assurance
- Réseau d'intervenants Départementaux de Sécurité Routière

CONTACT

TPM
Mallorie ORSI-FAISSOLLE
(Service politique de la ville)



LA PRÉVENTION

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

3 *Prévention des conduites addictives*

L'ensemble des partenaires spécialisés intervenant sur le territoire de TPM s'inquiètent de l'évolution des modes de consommation des produits psycho-actifs.

L'enjeu est donc, en partenariat avec les opérateurs spécialisés en matière de prévention et de prise en charge des conduites addictives, de conduire des actions sur l'ensemble des communes en sensibilisant les publics exposés et en réduisant les consommations abusives.

► Un maillage du territoire en prévention des conduites addictives

TPM soutient déjà des actions de prévention primaire en matière de conduites addictives sur différentes communes de TPM.

Pour 2009, l'objectif est d'avoir un meilleur maillage du territoire en s'appuyant sur :

- L'information et la sensibilisation auprès de différentes catégories de publics, notamment au sein des établissements scolaires (partenariat avec l'Inspection Académique).
- La mise en place d'un réseau d'acteurs au contact de la jeunesse, suffisamment sensibilisés aux questions de toxicomanie.
- La sensibilisation et la formation des personnes « relais » (enseignants, infirmiers, techniciens en établissements scolaires, animateurs, médiateurs...) au contact des personnes présentant une conduite addictive, en vue d'un travail préventif.

► LES PARTENAIRES ◀

- L'Education Nationale
- La DDASS
- Les professionnels du secteur socio-éducatif, sportif et culturel
- Les opérateurs spécialisés des conduites addictives



CONTACTS

TPM (Service politique de la ville)
Max TRUMEAU
Mallorie ORSI-FAISSOLLE

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

4 Renforcement de la sécurité dans les transports en commun

► Le projet d'un outil d'observation commun

Avec l'objectif de renforcement de la sécurité dans les transports en commun, une démarche partenariale s'est mise en place entre les services de TPM, (transport, politique de la ville, information géographique) et le Réseau Mistral, afin de développer un outil d'observation des faits constatés sur chacune des lignes de bus du Réseau Mistral.

L'enjeu est d'apporter une meilleure pertinence de l'analyse des faits et un suivi régulier de l'évolution de ces observations par comparaison temporelle des phénomènes.



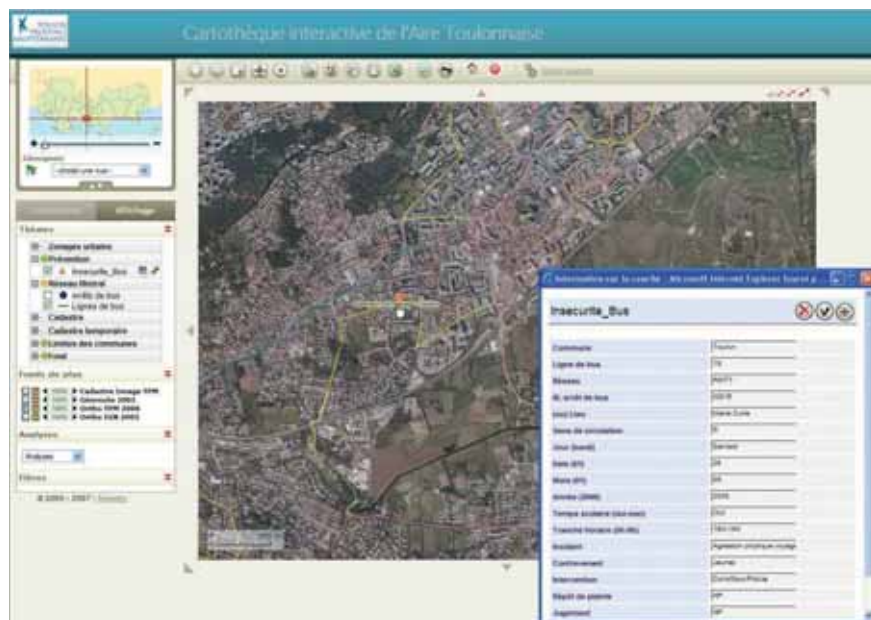
CONTACTS

TPM

Max TRUMEAU
(Service politique de la ville)

Géraldine CRESPIN
(Service développement multimodal)
Tél. 04 94 46 72 44
gcrepin@tpmed.org

Marjorie BURILLE
(Service banque de données urbaines et SIG)
Tél. 04 94 05 35 73
mburille@tpmed.org



Cette analyse doit aussi permettre d'établir des relations entre les faits collectés et l'environnement urbain, de suivre les déplacements des concentrations des faits dans le temps et dans l'espace.

La finalité est de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique générale concertée ayant pour but de faire régresser les incivilités en mobilisant les acteurs les plus pertinents sur chaque territoire de TPM (coordination entre polices municipales, cellules de veille des CLSPD...).

► LES PARTENAIRES ◀

- Réseau Mistral
- Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD) des communes

PRÉVENTION

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

5 *Prévention dans les sites balnéaires en période estivale*



L'objectif est de préserver l'attractivité des sites balnéaires de TPM en garantissant la tranquillité et la sécurité des différents publics concernés : touristes, résidents, commerçants.

Ainsi, deux types d'actions sont à développer :

- La conduite de campagnes de sensibilisation à destination des estivants.

Afin d'accompagner les habitants et les touristes de l'agglomération susceptibles d'être confrontés à une difficulté particulière, une campagne de prévention a été menée par TPM en 2007 et 2008, avec la diffusion de 200 affiches et 5000 bulletins dispensant conseils de prudence, adresses et informations utiles.

- En réponse aux infractions : l'organisation d'un accompagnement personnalisé des touristes étrangers victimes par un partenariat renforcé avec les offices de tourisme, les services d'accueil des mairies, les associations d'aide aux victimes.

► LES PARTENAIRES ◀

- Communes
- Offices du tourisme
- Police nationale
- Polices municipales
- La Poste

CONTACT

TPM
Mallorie ORSI-FAISSOLLE
(Service politique de la ville)

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

6 Axes prioritaires de soutien aux projets associatifs

L'intérêt communautaire en matière de politique de la ville définit les grands axes stratégiques d'intervention en lien avec la prévention de la délinquance. Afin de préciser les modalités d'intervention de TPM dans son soutien aux projets associatifs et dans le développement de ses projets propres, un guide d'instruction a été établi pour identifier les types d'actions prioritaires et définir les critères d'analyse et de choix.

Axes prioritaires :

- Médiation sociale
- Prévention et sécurité routière
- Prévention des conduites addictives
- Renforcement de la sécurité dans les transports en commun
- Prévention dans les sites balnéaires en période estivale

Les fiches précédentes présentent le contenu de ces axes.

Pour être éligibles (pour les actions hors Contrats Urbains de Cohésion Sociale), les projets doivent répondre à plusieurs critères liés :

- A la situation sociale du public (public à risque relevant d'une prise en charge éducative), enfants et jeunes scolarisés, personnes présentant une conduite addictive et sa famille, personnes victimes de violence (au sein de la cellule familiale), personnes sous main de justice, public relevant des dispositifs projet éducatif local 6/25ans, jeunes en situation de désœuvrement.

- Au rayonnement de l'action : celle-ci doit concerner des personnes résidant dans au moins 3 des communes de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), le soutien de TPM est élargi aux actions suivantes en matière de :

► Sécurité routière

Soutenir les actions associatives intervenant dans le domaine de la sécurité routière auprès des jeunes.

► Médiation sociale

- Accompagner les victimes d'infractions pénales.
- Accompagner les auteurs d'infractions pénales à la sortie de leurs incarcérations afin de leur permettre de s'engager sur un projet de réinsertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les auteurs de violence conjugale.
- Développer une culture et une pratique de la médiation, gestion des conflits, tranquillité publique (actions de formation...), en lien avec les projets de rénovation urbaine en particulier.

► Prévention des conduites addictives

- Soutenir les actions de prise en charge de femmes ou de parents en situation de conduites addictives.
- Développer des actions d'insertion professionnelle des publics toxicomanes.



► Prévention de la délinquance dans les sites balnéaires

Eviter le désœuvrement des jeunes en offrant des activités favorisant la mobilité entre quartiers et villes de TPM bénéficiant d'un encadrement adapté :

- Soutien à des actions « Ville Vie Vacances ».
- Conforter les Centres de Loisirs Jeunesse d'Hyères-les-Palmiers, La Seyne-sur-Mer et Toulon.
- Prévenir les conduites addictives en assurant la continuité des dispositifs hors temps scolaire.

CONTACTS

TPM (Service politique de la ville)
Mallorie ORSI-FAISSOLLE
Max TRUMEAU

ACTIONS TRANSVERSALES

Aux divers domaines de compétences précédemment développés viennent s'ajouter plusieurs opérations transversales qui intègrent et complètent les champs de compétences de TPM en matière de politique de la ville : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), le Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Economique Régional (PO FEDER), les veilles socio-économiques et l'animation territoriale.



1 *Un dispositif adapté aux quartiers prioritaires : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)*

► **Au cœur des quartiers en difficulté**

Le CUCS, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, est une politique de lutte contre l'exclusion conduite dans un cadre territorial en faveur de zones urbaines où la précarité est forte, menée par l'Etat en partenariat contractuel avec les collectivités locales.

Les CUCS, qui succèdent aux Contrats de Ville, sont les outils qui définissent le projet urbain et social que les partenaires locaux s'engagent à mettre en œuvre. Ces contrats précisent les objectifs à atteindre et définissent les programmes d'actions par quartier au service de ces objectifs selon 5 thématiques d'intervention :

- La réussite éducative.
- L'emploi et le développement économique.
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance.
- L'habitat et le cadre de vie.
- La santé.

► **Une solidarité territoriale au sein de TPM**

TPM est partenaire et signataire des CUCS de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères-les-Palmiers pour la période 2007-2009, et de La Garde pour la période 2008-2009.

TPM soutient également la mise en œuvre du plan d'actions de la ville d'Ollioules, visant en particulier le centre ancien. L'implication de TPM au titre des CUCS et du plan d'actions d'Ollioules, a été définie selon 3 champs d'intervention prioritaires :

- L'emploi et l'insertion.
- L'habitat.
- La prévention de la délinquance.

► **Un dispositif de soutien de l'action sociale dans les quartiers en grande difficulté**

D'une durée de 3 ans reconductibles, les CUCS permettent une meilleure articulation des politiques menées à l'échelle des quartiers. Ils se doivent de réduire les inégalités entre ces territoires prioritaires et leur environnement, de mieux intégrer ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération, d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de favoriser l'égalité des chances. A savoir également que ces actions concernent la participation des habitants, la citoyenneté, la mobilité, et la lutte contre les discriminations.

► **Les quartiers ciblés**

19 quartiers de TPM en grande difficulté sont concernés par les CUCS (voir carte p.2) :

- A Toulon : les quartiers Sainte-Musse, Le Grand Jonquet, La Beaucaire, Pontcarra, La Closerie, La Florane, Rodeilhac, Saint-Jean-du-Var, Mon Paradis et le Centre Ancien.
- A La Seyne-sur-Mer : les quartiers Berthe, Les Mouissèques et le Centre Ancien.
- A Hyères-les-Palmiers : les quartiers Le Val des Rougières, Bosquet-Blocarde, Les Maurels et le Cœur de ville.
- A La Garde : les quartiers Romain Rolland et La Planquette.

► **LES PARTENAIRES ◀**

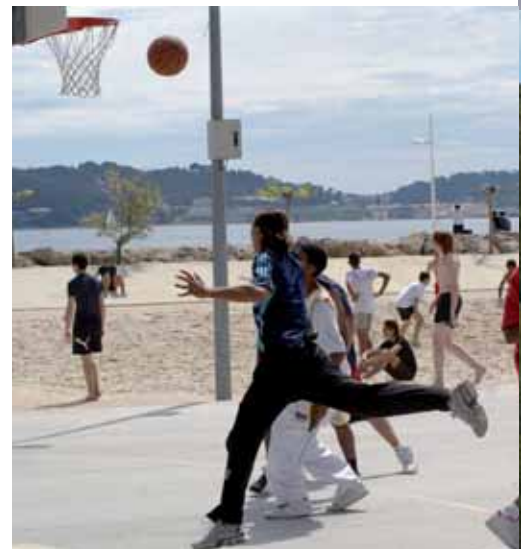
- L'Etat
- La Région PACA
- Les communes concernées
- TPM

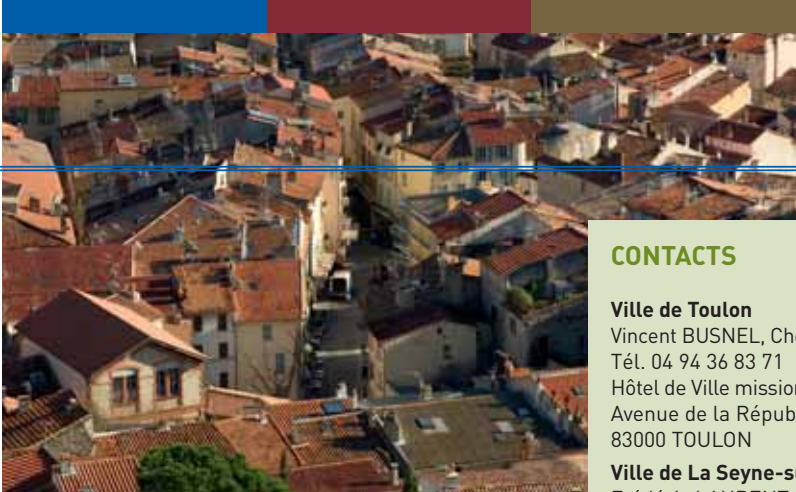
► **LES CHIFFRES ◀**

TPM soutient des projets associatifs dans les domaines de l'habitat, l'emploi, et la prévention de la délinquance pour un montant annuel de :

- 150 000 euros sur le CUCS de Toulon
- 150 000 euros sur le CUCS de La Seyne
- 50 000 euros sur le CUCS de La Garde
- 50 000 euros sur le CUCS de Hyères
- 50 000 euros sur le plan d'actions d'Ollioules
- Environ 20% de la population de TPM habite dans les quartiers éligibles aux CUCS.

(Données INSEE - 1999)





CONTACTS

Ville de Toulon

Vincent BUSNEL, Chef de projet du CUCS
Tél. 04 94 36 83 71
Hôtel de Ville mission politique de la ville
Avenue de la République
83000 TOULON

Ville de La Seyne-sur-Mer

Frédéric LAURENT, Directeur du CUCS
Tél. 04 94 10 93 57
Maison des services publics
Le Germinal A4
Avenue Louis Pergaud
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Ville de La Garde

Audrey PASQUAL, Chef de projet du CUCS
Tél. 04 94 08 99 90
Hôtel de ville
Avenue Jean-Baptiste Lavène
83130 LA GARDE

Ville de Hyères-les-Palmiers

Xavier LAMANT, Chef de projet du CUCS
Tél. 04 94 00 78 78
Hôtel de Ville
Service politique de la ville
12, avenue Clotis
83400 HYÈRES-LES-PALMIERS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cécile CASTELLI, Chargée de mission
(Politique de la ville et habitat Var)
Tél. 04 91 57 55 19
Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE Cedex 20

Préfecture du Var

Annette GONZALES, Chef du Bureau de
la politique de la ville et de la solidarité
Tél. 04 94 18 83 28
Bd du 112^e régiment d'infanterie
83000 TOULON

TPM

Max TRUMEAU
(Service politique de la ville)



2 L'axe 4-1 « Espaces urbains sensibles » du Programme Opérationnel FEDER

► Le Fonds Européen de Développement Régional

Le FEDER a pour objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des régions européennes et de rattraper le retard des régions les moins favorisées. Plusieurs types d'actions et de dépenses éligibles sont définis dans le Document de Mise en Œuvre et qui peuvent ainsi bénéficier d'un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER). Il établit également les tâches et l'étendue de l'intervention du FEDER dans le contexte des objectifs « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion réformée pour la période 2007-2013.

La Préfecture de Région a lancé en février 2007 un appel à projets dans le cadre de l'Axe 4-1 du Programme Opérationnel du FEDER portant sur la revitalisation des espaces urbains sensibles.

L'objectif est d'aider à résoudre, au sein des espaces urbains en difficulté et par le biais d'une approche intégrée au niveau de l'agglomération, des problèmes économiques, sociaux, environnementaux et culturels que ces espaces concentrent.

Suite à l'appel à candidature, TPM a été retenue en 2008, comme les Communautés Urbaines de Marseille Provence Métropole et Nice Provence Côte d'Azur.

► Une redynamisation économique des quartiers sensibles

L'enjeu est de proposer des actions de redynamisation économique bénéficiant aux quartiers de la politique de la ville, en vue d'assurer une réduction effective des disparités régionales, et en se concentrant sur la promotion d'une croissance durable, de la compétitivité, et de l'emploi.

Afin de lutter contre la ségrégation économique et spatiale de certains quartiers, le programme doit faire bénéficier les espaces urbains sensibles, de la richesse et de l'emploi du reste de l'agglomération. Il doit s'appuyer sur la créativité, la capacité d'innovation et l'esprit d'entreprise, au travers de multiples enjeux :

- Améliorer le niveau d'instruction et d'expériences des populations.
- Améliorer la mobilité et l'accessibilité au sein des quartiers et vers le reste de l'agglomération.
- Améliorer l'accès aux infrastructures de services.
- Valoriser le patrimoine urbain.
- Développer la solidarité et la continuité entre agglomération/ville/quartiers en difficulté.
- Enrayer le mitage urbain au sein de l'agglomération et gérer les problèmes causés par l'extension urbaine.
- Et promouvoir la participation des citoyens dans la gestion urbaine.

Au regard de ces objectifs, le projet de TPM s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : Encourager l'entrepreneuriat et développer l'activité économique au bénéfice des populations des quartiers en difficulté.

Axe 2 : Favoriser la revitalisation économique en développant l'attractivité des quartiers.

Axe 3 : Soutenir et accompagner vers l'emploi par le développement de l'offre de services (notamment auprès du public féminin et des Personnes à Mobilité Réduite et du public fragilisé).

Les quartiers les plus en difficulté sur lesquels les actions devront se concentrer sont :

A Toulon : le Centre Ancien, La Beaucaire et Sainte-Musse.

A La Seyne-sur-Mer : le Centre Ancien, Berthe et la Rouve - Les Mouissèques.

► LES ACTEURS ◀

- Préfecture de Région (SGAR) Autorité de Gestion
- TPM Organisme Intermédiaire - Pôle Subvention Globale FEDER Axe 4-1 « Espaces Urbains Sensibles » : en charge de l'exécution du programme, c'est-à-dire de sa gestion administrative et financière, de l'animation, et de l'accompagnement général du projet urbain et de l'instruction des dossiers.

► LES CHIFFRES ◀

- Dotation globale FEDER prévue pour 2007-2013 pour la Région PACA : 302 millions d'euros.
- Subvention globale FEDER pour TPM sur l'axe 4-1 « Espaces urbains sensibles » : 6 626 064 euros.

CONTACTS

Préfecture de Région

Mission Europe

Isabelle MARTIN-PREVEL

Tél. 04 91 15 60 42

TPM

Jean-Louis JULOU

Pôle Subvention Globale FEDER

Axe 4-1 « Espaces Urbains Sensibles »

Tél. 04 94 93 83 92

jljulou@tpmed.org

Sophie IMBERT

(Service politique de la ville)

ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSALES

3 Veille socio-économique



Une observation fine et récurrente des territoires participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques ; en vue de suivre, et dans une certaine mesure d'anticiper la fragilisation de secteurs géographiques ou de population spécifique.

Par ailleurs, TPM accompagne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques contractuelles sur le territoire, pour lesquelles des études en matière d'ingénierie sont menées.

► Une enquête sur les jeunes suivis en missions locales

Les quatre missions locales de l'aire toulonnaise (Mission Locale de Jeunes Toulonnais, Mission Locale CORAIL, Mission Locale du Coudon au Gapeau et la Mission Intercommunale Action Jeunes) et TPM ont souhaité avoir une

meilleure connaissance des difficultés d'insertion des jeunes.

Elles ont confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AU[dat]) la réalisation d'une étude sur le public des 16-25 ans suivi par les missions locales. Cette enquête a notamment permis d'interroger les jeunes sur leur perception et leurs attentes vis-à-vis du monde du travail. Au-delà des problématiques d'emploi, cette enquête a pour objectif de mesurer la corrélation entre les conditions de vie des jeunes (environnement familial et culturel, parcours scolaire, santé, logement et mobilité) et leur insertion professionnelle, afin de pouvoir dégager des orientations pour l'action en direction des jeunes et de leur insertion.

Ainsi une enquête directe a été réalisée, dans les missions locales, auprès de 524 jeunes. Une analyse qualitative des

données a été apportée dans le cadre d'ateliers thématiques réunissant différents partenaires.

Au terme de cette étude, ont pu être dégagés quelques éléments essentiels :

- Bien qu'ayant des profils diversifiés, les jeunes des missions locales constituent globalement un public fragilisé.
- Il existe un lien fort entre tous les indicateurs de fragilité, ce qui va favoriser le cumul des freins à l'insertion pour une partie de la population.
- Les jeunes en situation de fragilité doivent faire face à une grande instabilité, aussi bien au niveau de leur situation professionnelle que de leurs ressources ou de leur logement. Les actions visant à conduire ce public vers le champ de l'emploi doivent répondre à deux objectifs indissociables : leur per-

mettre d'acquérir une formation et les aider à se re-socialiser.

- Un grand nombre de jeunes ont des difficultés à se projeter dans la durée et, souvent, ils perçoivent le travail « immédiat » comme la réponse à leur problème d'insertion. L'accompagnement des missions locales doit leur permettre de construire un projet professionnel à long terme.

- L'absence de mobilité est perçue par les jeunes comme un frein important dans leur accès à l'emploi. Améliorer leur mobilité et l'accessibilité des lieux de travail constitue un des axes d'intervention à renforcer pour les missions locales et l'ensemble des partenaires.

L'étude est en ligne sur le site :

www.tpm-agglo.fr, rubrique « Actualités ».

► Etude/évaluation des contrats de ville de Toulon, La Seyne-sur-Mer et de la convention d'objectifs de Hyères-les-Palmiers

TPM a été maître d'ouvrage de l'étude d'évaluation des contrats de ville de Toulon, La Seyne et de la convention d'objectifs de Hyères-les-Palmiers qui

se sont achevés en 2006. Cette étude, confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13), a porté sur :

- L'évaluation des dispositifs contractuels existants en matière de politique de la ville pour la période 2000-2004.
- L'étude de faisabilité et préconisations relatives à la mise en œuvre d'une politique globale en matière de la politique de la ville, à l'échelle de l'agglomération : l'étude a ainsi montré la pertinence d'une implication plus soutenue de TPM, principalement sur les volets Prévention, Emploi et Habitat en matière de politique de la ville.



► Etude/élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, référentiel d'évaluation et programmes d'actions

TPM a été maître d'ouvrage de l'étude confiée au CDG 13 en 2006/2007, pour réaliser les missions suivantes :

- Assistance pour la mise en œuvre des Contrats urbains de Cohésion Sociale de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde : Diagnostic, axes prioritaires d'intervention.
- Accompagnement à l'élaboration du Programme d'actions et du référentiel d'évaluation.



CONTACTS

Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ)

Philippe ZITTEL (Directeur)
Tél. 08 26 88 68 10
355, rue Estienne d'Orves
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Mission Locale CORAIL

Valérie BATTESTI (Directrice)
Tél. 04 94 12 60 40
Place Henri Durant
83400 HYÈRES-LES-PALMIERS

Mission Locale du Coudon au Gapeau

Alain HONNORAT (Directeur)
Tél. 04 94 21 15 15
74, rue Marc Delage - Les Eglantines
83130 LA GARDE

Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT)

Myriam VALVERDE (Directrice)
Tél. 04 94 18 97 77
10, rue Saint-Andrieu
83000 TOULON

Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AU[dat])

Daniel DROZ-VINCENT (Directeur)
Tél. 04 94 62 20 71
Parc Technopôle Var Matin
293, route de La Seyne-sur-Mer
83190 OLLIOULES

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône (CDG13)

Tél. 04 42 54 40 50
Les Vergers de la Thumine - Bât A
Boulevard de la Grande Thumine
13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

TPM

Sophie IMBERT
(Service politique de la Ville)

4 *L'animation territoriale en matière de politique de la ville*

► Les journées thématiques

Depuis 2006, TPM organise des journées thématiques sur des sujets d'intérêt commun à l'attention des communes et des partenaires de la politique de la ville.

Ont déjà été organisées des journées sur les thèmes de la lutte contre l'habitat indigne, la prévention de la délinquance et le rôle des maires et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, au regard de la loi du 5 mars 2007, l'habitat au travers de la loi Engagement National pour le logement, et les clauses d'insertion.





GLOSSAIRE

ACI

Ateliers et Chantiers d'Insertion.

AFPA

Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.

ANAH

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations.

CIVIS

Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale.

CLS

Contrat Local de Sécurité.

CLSPD

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

CTP

Contrat de Transition Professionnelle.

CUCS

Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

DDASS

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

DDJS

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

DDTEFP

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

DRTEFP

Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

EPF

Etablissement Public Foncier.

EPN

Espace Public Numérique.

ERIC

Espace Régional Internet Citoyen.

ETTI

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion.

FAH

Fonds d'Aide à l'Habitat.

FEDER

Fond Européen de Développement Régional.

FSE

Fonds Social Européen.

FSL

Fonds de Solidarité pour le Logement.

GIP

Groupement d'Intérêt Public.

GUP

La Gestion Urbaine de Proximité.

NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

PIG

Programme d'Intérêt Général.

PLH

Plan Local de l'Habitat.

PLIE

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi.

PRU

Programme de Rénovation Urbaine.

RMI

Revenu Minimum d'Insertion.

SGAR

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.

SIAE

Structure d'Insertion par l'Activité Economique.

ZFU

Zone Franche Urbaine.

ZRU

Zone de Redynamisation Urbaine.

ZUS

Zone Urbaine Sensible.



Publication réalisée par la Direction
de la communication & le Service
politique de la ville

Textes : Service politique de la ville,
Alice GIUDICI & Sophie IMBERT
Photos : Hortense HÉBRARD
& Olivier PASTOR

Impression : Espace Graphic
Dépôt légal à parution

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Carqueiranne - La Crau - La Garde - Hyères-les-Palmiers - Ollioules
Le Pradet - Le Revest-les-Eaux - Saint-Mandrier-sur-Mer - La Seyne-sur-Mer
Six-Fours-les-Plages - Toulon - La Valette-du-Var

Hôtel de la communauté
d'agglomération
20, rue Nicolas Peiresc - BP 536
83041 TOULON Cedex 9
Tél. 04 94 93 83 00
Fax 04 94 93 83 23
www.tpm-agglo.fr